

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## APRES 79 ANS, LE DANGER ET LE TRAUMATISME PERDURENT

Il y a 79 ans, un ciel empoisonné tomba sur la tête de la population civile d'Hiroshima, le 6 août 1945 puis sur celle de Nagasaki le 9 août.

Anticipant la fin de la seconde guerre mondiale et le début de la guerre froide, les États-Unis en dehors de toutes nécessités militaires décidèrent de terroriser le monde en s'en prenant à ces deux villes qui ont été choisies pour maximiser l'effet dévastateur et ostentatoire de cette arme dont les conséquences s'avérèrent terribles.

À l'occasion de cette commémoration, la CGT se souvient de toutes ses victimes et ses pensées restent auprès d'elles, de leurs familles et de leurs proches unies dans la dénonciation de la guerre.

Depuis 79 ans, les Japonais comme la communauté internationale mesure les effets des bombes nucléaires : un effet direct atomisant êtres humains, animaux, végétaux et toutes constructions humaines ; effets à longs termes infligeant des souffrances indescriptibles pendant des dizaines d'années avec les radiations sur le vivant présent et à venir. Ces bombes sont toujours présentes sur notre planète et constituent une menace pour la paix et l'humanité.

Aujourd'hui, 9 pays dont la France, sont en possession d'un arsenal militaire nucléaire. Certains accords prévoyant la diminution de ces armements ont été abrogés par des pays qui considèrent que cette arme de destruction massive leur apporte une sécurité par la terreur qu'elles inspirent.

Certains pays, comme la Russie, menacent régulièrement de l'utiliser et les États-Unis comme d'autres états, ont sans doute de même.

Trop c'est trop, 79 ans de menaces, ce n'est pas acceptable. Il faut que cela cesse immédiatement. Depuis 1950, pourtant, à l'initiative d'Irène et de Frédéric Joliot-Curie lors du Comité du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, l'appel de Stockholm proclame « Nous exigeons l'interdiction absolue de l'arme atomique, arme d'épouvante et d'extermination massive des populations ... ». La CGT n'a de cesse de répéter cet appel.

Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) est entré en vigueur le 22 janvier 2021 et à ce jour aucun des neuf pays possesseurs de l'arme nucléaire n'a accepté de le ratifier.

La CGT, acteur de paix depuis sa création, demande notamment la disparition de cette arme et la ratification du traité TIAN par les pays qui ne l'ont pas encore fait.

Montreuil, le 6 août 2024